

surprises désagréables. On parle de **UN MILLION ET DEMI** d'amende. Qui va les payer ?

**

— La S. A. C. E. M. aurait décidé qu'à l'avenir les Belges pourraient nommer six représentants à Paris chargés de gérer plus spécialement les affaires de leurs compatriotes. Comme s'il ne serait pas beaucoup plus simple qu'ils s'en occupassent dans une société qui aurait son siège à Bruxelles ! Et les frais de voyage, de séjour à Paris de ces six représentants, qui les paiera ? Les sociétaires, taillables à merci. Cependant cette seule concession montre le bien-fondé du mouvement protestataire et loin de lui être un motif de s'éteindre, lui apporte le plus précieux des encouragements.

**

— Nous attendons le prochain bilan pour apprécier, s'il y a lieu, le

geste généreux de la S. A. C. E. M. à l'égard de M. Cazenave, son ex-directeur.

**

— Nous souhaitons au directeur de la S. A. C. E. M., successeur de M. Ablon, suicidé, de M. Gaschard, fou, de M. Cazenave, démissionnaire, une destinée plus heureuse.

Nos informations

— L'« Union des Compositeurs et Editeurs de musique », après avoir étudié la question de taxation des œuvres de « musique sérieuse » et toutes celles s'y rattachant, comme la participation aux frais généraux, par exemple, soumettra au cours d'avril le résultat de ses travaux à une Assemblée générale de ses membres.

L'AVENIR DE LA MUSIQUE A VENTS

L'avenir de la musique à vents se confond avec celui de la musique même. Or, il nous faut jeter le cri d'alarme : on est en train de tuer la musique à vents ; l'on tarit le recrutement des instrumentistes. Et c'est le sort de la musique tout entière qui est en jeu.

Les musiques militaires ont permis jusqu'ici, grâce aux perspectives offertes aux jeunes musiciens désireux de passer agréablement leur temps de service militaire, de développer en France la pratique des instruments à vent. Il en est résulté ceci : les instrumentistes français sont les premiers du monde, et une merveilleuse littérature musicale est née pour eux sur notre sol. Voyez ce que jadis écrivait un journal berlinois d'une audition de la *Société de Musique de chambre pour instruments à vent* :

« Pour parler franchement, dans l'art des instruments de bois à vent, les Français sont supérieurs. Leur exactitude, leur souplesse, leur finesse, leur homogénéité en exécutant leur morceau, peut servir de modèle à tous les artistes. »

Ce jugement, repris par R. Strauss, dans son traité d'orchestration, n'a pas été infirmé depuis. Et, d'autre part, que pourrait-on opposer à l'étranger, quant aux compositions pour vents, qui puisse être comparé à ce qu'ont écrit les Pierné, Lefebvre, Boellmann, Magnard, Dubois, d'Indy, Roussel, Caplet, de Wailly, Hahn, Ibert, Loucheur, Milhaud, etc... ?

Si les éditeurs français ont ainsi accueilli tant de chefs-d'œuvre écrits pour instruments à vent, c'est qu'ils savaient pouvoir compter sur une clientèle « acheteuse » d'amateurs, composés précisément de tous ceux auxquels l'approche du service militaire avait fait adopter la flûte, le hautbois, la clarinette ou le basson, voire le cor, et qui, ayant pris goût à leur instrument, continuaient, après le service, à le pratiquer en compagnie de quelques camarades, dans les salons musicaux.

Or, la nouvelle réglementation des musiques militaires réduit celles-ci à ne plus être que de squelettiques fanfares, incapables de jouer autre chose que des pas redoublés ou des flons-flons. Dès lors, c'en est fini des beaux concerts en plein air attirant des foules recueillies de mélomanes. C'en est fini de l'assaut donné aux musiques militaires par les jeunes engagés, virtuoses professionnels ou amateurs. C'en est fini de tant de délicieuses séances de musique de chambre à vents, et, par suite, de la production et de la publication conséquente des œuvres écrites pour le groupement qui nous occupe.

Funeste décision ! Car il se trouve qu'à notre époque, nul ensemble instrumental n'est mieux capable de répondre à nos conceptions musicales, que le quintette à vents et ses variétés.

Naguère, dans un article publié par *Le Ménestrel*, sous le titre de *Cordes et vents*, nous avons insisté sur le rôle de tout premier plan que nous semblait devoir jouer, de par ses combinaisons infinies et sa variété inépuisable de timbres, la musique de chambre pour instruments à vents. Et l'*Octuor* de Stravinsky, par exemple, venait à l'appui de notre thèse. Plus de « grisailles, disions-nous, d'envoûtements sensuels, de titillations de cordes, de remplissages fastidieux, d'arpèges écœurants, mais une musique saine, robuste, issue de la nature, fière ou rêveuse, héroïque ou tendre, joyeuse ou profonde. Une musique aux contours nets, tout en arêtes vives, à l'emporte-pièce. Une musique où le contrepoint vivifiant est la loi, où l'horizontalité triomphe du vertical, où la ligne, la mélodie ne sauraient être absentes sans obliger des instruments disparates à s'unir en accords plaqués qui seraient une souffrance pour l'oreille. »

**

Le récent festival de la *Société moderne d'instruments à vent*, à l'occasion du trentième anniversaire de sa fondation, nous suggère ces réflexions. Les œuvres données à ce festival étaient choisies parmi les 130 œuvres écrites à l'intention de la Société.

Cent trente œuvres en moins de trente ans ! Voilà qui nous prouve que le Français est plus musicien que ne le pensait Rousseau, et cela, ne craignons pas de le dire, grâce à la formation des musiques militaires. Car, encore une fois, ce sont elles qui assurèrent aux éditeurs la masse d'amateurs indispensables à l'écoulement d'une marchandise aussi difficile à vendre que l'est un quintette à vents !

Quel éditeur osera désormais accueillir une pareille œuvre, n'étant plus assuré de trouver preneur ?

Et pourtant, avons-nous dit, jamais autant qu'aujourd'hui, l'attention des musiciens compositeurs ne s'est portée vers les instruments à vent.

Ne sommes-nous pas dans un cercle vicieux ? D'une part, il y a pléthore d'œuvres ; d'autre part, il y a pénurie d'interprètes...

Il n'est qu'une solution : et c'est que nos syndicats et associations musicales s'unissent pour faire revenir le gouvernement sur la question primordiale du statut des musiques militaires. A ce prix seulement, la musique à vents — et par suite la musique moderne — sera sauvée.

**

Au reste, le festival de la *Société Moderne des Instruments à vent* a été donné sous le haut patronage du directeur des Beaux-Arts. La séance qu'il a présidée n'est-elle pas, pour lui, du plus lumineux enseignement ? N'a-t-il pu juger de l'exceptionnelle beauté des œuvres modernes conçues pour les

vents, et apprécier la valeur des instrumentistes français considérés comme des maîtres incontestés par les Allemands eux-mêmes ?

Nous voudrions précisément, à cet égard, rappeler en quelques mots à nos lecteurs l'histoire des quelques groupements actuels d'instrumentistes à vents, orgueil de la musique moderne française.

C'est à Paul Taffanel que revient l'honneur d'avoir le premier fait entendre un groupe de musique de chambre pour instruments à vent. Il le fonda en 1874, avec Georges Gillet, Charles Turban, Grisez, Garigue, Brémond, Espagnet, Bourdeau, Triébert et le pianiste Diémer.

En 1887, Louis Bas remplaça Triébert et Pénable père remplaça Brémond.

Les séances avaient lieu chez Pleyel tous les quinze jours, et bon nombre de grands artistes venaient se joindre à eux : Sarasate, Saint-Saëns, Pugno, Rubinstein, Mme Montigny-Rémaury, Planté, etc...

Taffanel ayant été nommé chef d'orchestre à la Société des Concerts et à l'Opéra, dut abandonner sa flûte. Sa compagnie ne put vivre sans lui et se dispersa.

Mais en 1895, George Barrère et Louis Aubert fondaient la *Société Moderne d'Instruments à vent* qu'alors on surnomma les « petits vents » parce qu'ils étaient tous les seconds ou les élèves des « grands vents » de Taffanel... (Le mot était de Gustave Lyon.)

Deux ans après, en 1897, un nouveau groupement s'organisait sous la direction du clarinettiste Mimart. C'était la *Société de Musique de chambre pour instruments à vent* où l'on retrouve les « grands vents » Louis Bas, Pénable et Bourdeau. Les autres artistes étaient le flûtiste Lafleurance, remplacé par Gaubert en 1898, le hautboïste Longy, plus tard remplacé par Bleuzet, le clarinettiste Lefebvre, le corniste Vuillermoz, le bassoniste Letellier. Wurmser tenait le piano.

L'entrée de Gaubert permit à la dite Société de prendre l'ancien titre de *Société Taffanel* sous lequel on connaît aujourd'hui un groupement complètement remanié, et comprenant René Le Roy pour la flûte, Louis Bas pour le hautbois, Achille Grass (un ancien second des « petits vents ») pour la clarinette, Ed. Hénon pour le basson et Jules Vialet (de la garde républicaine) pour le cor.

Vers 1897-98, l'effort artistique des deux sociétés rivales se portait vers des buts différents : celui de Mimart vers la perfection des exécutions classiques, et celui de Barrère vers l'aide courageuse à la musique nouvelle. Efforts distincts et également utiles et qui firent l'admiration du monde musical.

Un troisième groupement, dont l'activité ne semble pas, dès l'abord, considérable (une séance par an), mais dont les exécutions sont vraiment merveilleuses, est ensuite entré en lice : le *Dixtuor à vents de la Société des Concerts*, comprenant les flûtistes Moyse et Manouvrier, les hautboïstes Bleuzet et Gobert, les clarinettistes Costes et Guyot, les cornistes Delgrange et X..., et les bassonistes Oubradous et Jacot.

Enfin un tout jeune *Quintette à vents de Paris* vient d'être formé par le hautboïste Serrière entouré du flûtiste Caradgé, du clarinettiste Gautier, du corniste Fréchon et du bassoniste Dugué. L'exécution par ce juvénile groupement, d'une œuvre telle que le *quintette* d'Erwin Lendvai (donnée par lui en première audition à Paris) justifie tous les espoirs des amateurs de musique à vents.

**

Si nous ajoutons à ces diverses compagnies le quintette formé par les solistes de la musique de la Garde républicaine, nous aurons sans doute esquissé à peu près complètement le mouvement français en faveur de la musique de chambre pour instruments à vent. Mais nous n'aurons pas dit son retentissement à l'étranger, les tournées organisées à travers toute l'Europe, le prestige acquis à la France partout où sont passés nos groupements de vents.

Nous n'aurons surtout pas souligné l'exode en Amérique ou ailleurs de nos meilleurs solistes, attirés par la valeur du dollar ou de la livre... *Primum es vivere*, n'est-il pas vrai ? Comme nos meilleurs chanteurs, nos meilleurs instrumentistes vont-ils à leur tour disparaître ? Est-ce l'éclipse prochaine de nos astres au firmament éolien ?

Si nos solistes émérites nous sont ravis par l'Amérique ; si nos musiques militaires ne sont plus les réservoirs des bons amateurs d'instruments à vent ; si les éditeurs reculent devant les frais d'une publication d'un quintette ou d'un sextuor à vents, alors notre musique moderne est en grave péril, et nous ne saurions trop le répéter à cette heure de révolution sonore où la suprématie appartient à qui possède les meilleurs moyens de propagande et de divulgation.

Ne faisons pas perdre à la France sa singulière avance dans le domaine de la musique à vents, si fertile en possibilités pour l'avenir. Et en poussant de nouveau notre cri d'alarme, avec la fatale trompette de la *Judith* d'Honegger, espérons fermement que surgira auprès du Gouvernement mal renseigné, l'indispensable défenseur de la musique à vents, de la musique tout court, et qu'il saura se faire écouter... Au demeurant, il lui suffira de convier nos officiels au « Bal de Béatrice d'Este ». Et ils comprendront...

HENRI COLLET